



Trait d'union



Bulletin d'informations municipales de Saint-Antoine-de-Tilly

Volume 13, numéro 11

20 novembre 2009

MOT DU MAIRE

Je voudrais d'abord saluer les citoyennes et citoyens qui m'ont accordé un premier mandat comme maire de la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly. Les électeurs qui se sont prévalus de leur droit de vote l'ont fait en toute démocratie, laquelle règle repose dans le respect de la liberté et de l'égalité des citoyens.

Vous vous êtes donné un nouveau maire et trois nouveaux conseillers. Il en résulte que 57 % de votre conseil municipal est renouvelé. Vous avez voté pour le changement.

Afin de défendre le mieux possible vos intérêts, nous nous sommes empressés, en prenant en considération votre désir de changement, d'établir des ponts entre les nouveaux et les anciens conseillers afin que tout le monde travaille en harmonie au sein de la nouvelle équipe.

Au cours des quatre prochaines années, vous allez observer des changements progressifs et majeurs dans les orientations de la Municipalité. Nous vous donnons l'assurance que nos projets se concrétiseront dans le respect de la démocratie et de la saine gestion en plaçant les citoyennes et citoyens au premier plan de ces décisions. Pour ceux qui ont assisté au premier conseil, vous avez pu observer l'écoute des membres du conseil et vous avez même entendu les conseillères et conseillers donner libre cours à leurs opinions.

En terminant, je réitère mes remerciements aux électeurs et électrices qui m'ont fait confiance pour diriger la destinée de la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly pour les prochaines années. Je voudrais aussi remercier les citoyennes et citoyens de Saint-Antoine-de-Tilly qui ont choisi d'élire M. Michel Picard comme conseiller. Je vous reviendrai prochainement pour vous annoncer les tâches que chaque conseiller et conseillère auront à assumer dans la nouvelle administration.

Ghislain Daigle
Maire

RAPPORT DU MAIRE

Rapport du maire sur la situation financière de la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly

Le Code municipal du Québec (article 955) exige que le maire informe la population sur la situation financière de la municipalité qu'il représente. Nous retrouvons dans cette exigence l'obligation d'informer la population des contrats qui impliquent des dépenses de plus de 10 000 \$ ainsi que celle de fournir un aperçu de la situation.

Étant en poste depuis deux semaines seulement, je limiterai ce rapport aux informations financières exigées.

LISTE DES CONTRATS DE PLUS DE 10 000 \$:

- **Excavation St-Antoine 1985 Inc.**, contrat de déneigement de 478 590 \$, accordé en 2006 pour une durée de cinq (5) ans.
- **Ferme des Jumeaux Lamontagne**, contrat de déneigement du chemin Terre-Rouge de 14 500 \$, accordé en 2009 pour une durée de deux (2) ans.
- **Ferme des Jumeaux Lamontagne**, contrat de déneigement des rues et des stationnements de 245 000 \$, accordé en 2009 pour une durée de cinq (5) ans.
- **Promutuel de Lotbinière**, contrat d'assurance de 30 705,03 \$, accordé en 2009 pour une durée d'un (1) an.
- **Ray Car, division Sintra**, contrat de pavage des rues de 109 400,50 \$, accordé en 2009.
- **Gaudreau Environnement Inc.**, contrat de collecte de matières résiduelles et recyclables de 397 309,52 \$, accordé en 2006 pour une durée de cinq (5) ans.

(suite à la page 2)

- **Laforest Nova Aqua, Consultant**, contrat de travaux de recherche en eau de 24 433,60 \$.
- **SNC Lavalin**, contrat de mesure des débits de 15 600 \$.

RÉSULTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2008

Les revenus pour l'année 2008 ont été de 1 691 618 \$ et les dépenses, de 1 636 143 \$. Ces résultats ont permis le dégagement d'un surplus accumulé de 111 984 \$. Ce surplus accumulé en 2008 représente 6,8 % des dépenses.

La dette réelle au 31 décembre 2008 est de 1 214 477 \$.

EN CONCLUSION

Avec un nouveau conseil en poste à la fin de 2009, les nouvelles orientations seront mises en place au début de 2010.

Ghislain Daigle
Maire

SOMMAIRE

<i>Mot du maire</i>	<i>page 1</i>
<i>Rapport du maire</i>	<i>page 1</i>
<i>Prochaines assemblées du conseil municipal</i>	<i>page 2</i>
<i>Chiens</i>	<i>page 2</i>
<i>Permis de construction</i>	<i>page 2</i>
<i>Avis public – dérogation mineure</i>	<i>page 3</i>
<i>Assemblée publique de consultation</i>	<i>page 3</i>
<i>Offre d'emploi – correction de texte</i>	<i>page 4</i>
<i>Colporteur ou vendeur itinérant</i>	<i>page 4</i>
<i>Remerciement à M. Gérard Goyer</i>	<i>page 4</i>
<i>Bibliothèque la Corne de brume</i>	<i>page 5</i>
<i>Fabrique de Saint-Antoine-de-Tilly</i>	<i>page 5</i>
<i>Crêperie du Côté de chez Swann</i>	<i>page 6</i>
<i>Artiste-peintre représenté</i>	<i>page 6</i>
<i>ABC Lotbinière</i>	<i>page 6</i>
<i>A-Droit de Chaudière-Appalaches</i>	<i>page 6</i>
<i>Message de l'Équipe pastorale</i>	<i>page 7</i>
<i>Tel-Écoute du littoral</i>	<i>page 7</i>
<i>Centre-femmes Lotbinière</i>	<i>page 7</i>
<i>Centre-femmes Lotbinière</i>	<i>page 7</i>
<i>Maison de la famille de Lotbinière</i>	<i>page 8</i>

PROCHAINES ASSEMBLÉES DU CONSEIL MUNICIPAL

7 décembre

Assemblée régulière du conseil municipal

21 décembre

Assemblée spéciale du conseil municipal
sur l'adoption du budget 2010



CHIENS

Tout l'été, nous avons reçu de nombreuses plaintes concernant les excréments de chiens laissés ici et là, et ce, en présence de leur maître. Ce problème a été principalement répertorié dans la rue du Fleuve et la cour de l'école. Nous aimerions vous rappeler qu'il s'agit de la responsabilité de chaque promeneur et promeneuse de ramasser les excréments de son animal. Malheureusement, plusieurs personnes n'exécutent pas ce simple geste et entravent, par leur inaction, la qualité de vie des résidants et résidantes du secteur.



Nous demandons à chaque propriétaire de chiens de ramasser les excréments de son animal lorsqu'il se promène dans les rues de la Municipalité. Il s'agit d'un geste de civisme que tous et chacun doivent effectuer pour le bien de la communauté.

PERMIS DE CONSTRUCTION

Comme vous le savez, **pour toute rénovation ou construction d'un bâtiment, installation d'une clôture ou d'une piscine, ou installation septique**, vous devez faire une demande de permis auprès de la Municipalité et prévoir des délais pour l'obtention du permis ou du certificat.

Informez-vous auprès de la Municipalité.

Pour toute information, veuillez joindre Félix Boudreault, responsable de l'urbanisme, au 418 886-2441, poste 105.



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-ANTOINE-DE-TILLY**

AVIS PUBLIC est donné comme suit :

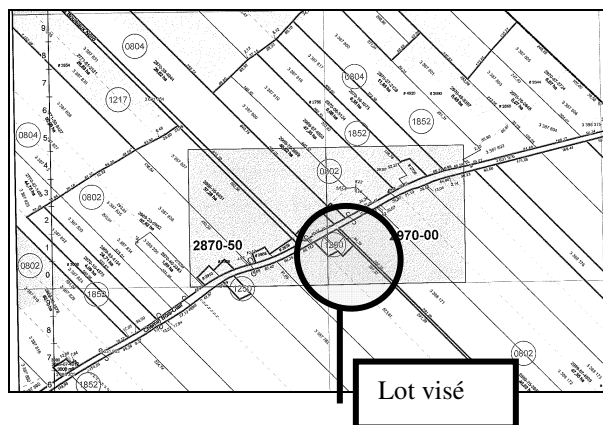
Aux personnes intéressées par la dérogation mineure visant la propriété du 2813, chemin Bois-Clair (coin Bois-Clair et des Bouleaux sud) et situé sur le lot 3 388 380 du cadastre du Québec. Propriété de M. Dany Genest.

Lors de la séance régulière du conseil municipal qui se tiendra le lundi 7 décembre 2009, à 20 h, à la salle du conseil municipal située au centre communautaire de Saint-Antoine-de-Tilly, le conseil municipal statuera sur cette demande de dérogation mineure.

La nature et les effets de la dérogation mineure visent à autoriser la construction d'un garage isolée en cour avant secondaire avec:

- 1- une superficie de 96,9 m² alors que la norme est de 75 m² ;
- 2- une marge de recul avant de 8,5 mètres alors que la norme est de 12 mètres.

Propriété visée par la dérogation mineure (extrait de la matrice graphique) :



Une assemblée publique de consultation aura lieu le lundi 7 décembre, à 20 h, à la salle du conseil municipal située au centre communautaire de Saint-Antoine-de-Tilly, 945, rue de l'Église, Saint-Antoine-de-Tilly (Québec).

Au cours de cette assemblée, la nature de la dérogation mineure et les conséquences de son adoption vous seront expliquées. Le conseil municipal entendra toute personne qui désire émettre ses commentaires à ce sujet.

Donné à Saint-Antoine-de-Tilly,
ce 20 novembre 2009.

*Diane Laroche,
Directrice générale*

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-ANTOINE-DE-TILLY**

**AVIS PUBLIC
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

Aux personnes intéressées par le projet de règlement de concordance au Schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Lotbinière visant à modifier les règlements d'urbanisme de la Municipalité

Lors de la séance régulière tenue le 7 décembre 2009, le conseil municipal a adopté un projet de règlement (résolution 2009-188) visant à modifier les règlements d'urbanisme de la Municipalité afin de les rendre conforme au Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Lotbinière

Ce projet de règlement a principalement pour objets de :

- modifier le Règlement de zonage 97-367 de la Municipalité;
- modifier le Règlement de lotissement 97-368 de la Municipalité;
- modifier le Règlement 97-374 sur les permis des certificats de la Municipalité;
- modifier le Règlement de construction 97-369 de la Municipalité;
- modifier le Règlement 97-373 sur les conditions de permis de construction de la Municipalité;
- modifier le Règlement 97-365 de la Municipalité (plan d'urbanisme).

Ce projet de règlement de concordance au Schéma d'aménagement et de développement de la MRC concerne l'ensemble du territoire de la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly

Ce projet de règlement ne contient pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter.

Une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement aura lieu le lundi 7 décembre 2009, à 20 h, à la salle du conseil municipal située au centre communautaire de Saint-Antoine-de-Tilly, 945, rue de l'Église, Saint-Antoine-de-Tilly (Québec).

Lors de cette assemblée publique de consultation, le maire ou un membre du conseil municipal désigné par le maire, expliquera le contenu de ce projet de règlement de concordance ainsi que les conséquences de son adoption. Le conseil municipal entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur ce projet de règlement.

(suite à la page 4)

Le projet de règlement intégral ainsi que le plan d'urbanisme et les plans de zonage peuvent être consultés au bureau de la Mairie, 3870, chemin de Tilly, Saint-Antoine-de-Tilly (Québec), du lundi au vendredi, de 8 h 45 à 11 h 45 et de 13 h à 16 h.

Avis public donné à Saint-Antoine-de-Tilly, ce 20 novembre 2009

Diane Laroche
Directrice générale

OFFRE D'EMPLOI

La Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly est à la recherche d'une personne pour effectuer la correction de différents textes de la Municipalité. La personne retenue devra posséder de très bonnes connaissances du français écrit et être disponible rapidement.

Faire parvenir votre offre de service au plus tard le 30 novembre 2009, à :

Mme Diane Laroche, directrice générale
3870, chemin de Tilly
Saint-Antoine-de-Tilly, Qc, G0S 2C0
Courriel : saint-antoine@globetrotter.net

COLPORTEUR OU VENDEUR ITINÉRANT

Petite histoire :

« - Bonjour m'dame, j'vends des beaux crayons, des porte-monnaies en cuir, des lampes de poche multicolores, des p'tits porte-clés et des tournevis fluorescents pis j'ai encore pleins d'autres affaires dans ma valise. Voulez-vous m'en acheter? »

- Est-ce que je peux voir votre licence de colporteur?
- Ouin, ça sera pas long. J'l'ai oublié dans l'auto. Je reviens tout de suite. »

La suite de l'histoire est assez simple, le vendeur itinérant est passé à la maison suivante.

Sachez que toute personne désirant agir à ce titre doit détenir un permis émis par la Municipalité et doit vous montrer son autorisation. Si vous avez des doutes sur la véracité des dires de certain vendeur, vous pouvez toujours vérifier auprès de la Municipalité qui se fera un plaisir de vous informer sur la réglementation en vigueur.

Félix Boudreault
Responsable de l'urbanisme



REMERCIEMENTS À M. GÉRARD GOYER

Mme Lucie Brunet se joint à moi pour vous exprimer nos remerciements les plus sincères pour la qualité du travail que vous avez effectué pendant toutes ces années en tant que correcteur-réviseur du Trait d'union.

Vos idées, vos suggestions et vos critiques amicales ont toujours été accueillies avec gratitude.

Bravo pour votre excellent travail et votre disponibilité.

Diane Laroche
Directrice générale

BIBLIOTHÈQUE LA CORNE DE BRUME

VENTE DE LIVRES

Votre bibliothèque vous offre maintenant la possibilité de vous procurer des livres à des prix très bas, soit de 1 \$ à 5 \$. Il s'agit pour la plupart de romans récents en très bon état. Les profits recueillis serviront à acheter d'autres livres pour les abonnés. Venez jeter un coup d'œil à l'entrée de la bibliothèque, près du comptoir de prêt.

FERMETURE TEMPORAIRE

Tel qu'indiqué dans le précédent Trait d'union, nous devons fermer le comptoir de prêt de la bibliothèque du **27 novembre au 14 décembre** en raison de l'installation d'un nouveau système de gestion informatique. Votre bibliothèque rouvrira ses portes à **partir du mardi 15 décembre** et ce, jusqu'au dimanche 20 décembre inclusivement, aux heures d'ouverture habituelles.

Veillez noter cependant que l'activité l'Heure du conte aura bel et bien lieu les samedis 28 novembre et 12 décembre, de 10 h 30 à 11h 30.

Vos jeunes enfants aimeront beaucoup cette heure d'animation pendant laquelle ils découvriront un monde imaginaire et pourront participer à des activités autour du livre lu.

AMNISTIE POUR LES RETARDS

La mise en place du nouveau système informatique permettra aux abonnés de profiter d'une exemption d'amende pour les retards dans la remise des livres, et ce, du 15 décembre au 15 janvier. Profitez-en pour mettre votre dossier d'abonné à jour en rapportant les livres oubliés!

Martine Viel
Comité des bénévoles



FABRIQUE DE SAINT-ANTOINE-DE-TILLY

CVA

La campagne de la CVA a permis de recueillir 51 190 \$ en date du 1^{er} novembre, ce qui est sensiblement moindre qu'à la même date l'an dernier. Nous tenons à remercier tous ceux et celles qui ont contribué et nous invitons ceux et celles qui ne l'ont pas encore fait à faire parvenir leur contribution le plus tôt possible.

CALVAIRE ET CHAPELLE SAINTE-ANNE

Le calvaire, situé à l'entrée Est de la Municipalité, et la chapelle Sainte-Anne, située à l'entrée Ouest du village, ont été transférés à la Municipalité en octobre.

La Fabrique n'avait plus les moyens d'entretenir convenablement ces biens à valeur patrimoniale élevée. Plutôt que les laisser se détériorer, nous avons préféré les céder à la Municipalité. Les discussions entre la Fabrique et la Municipalité au sujet du transfert du calvaire et des chapelles de procession ont débutées il y a plusieurs mois.

ASSEMBLÉE DES PAROISSIENS ET DES PAROISSIENNES

Le samedi 12 décembre, après la messe de 16 h, il y aura une assemblée des paroissiens et paroissiennes pour élire deux marguilliers ou marguillières en remplacement de M. Gilles Larouche et de M. Régis Lemay dont les mandats se terminent à la fin 2009. Étant donné que les deux marguilliers sortants ont complété chacun deux mandats, ils ne sont pas rééligibles.

Tout paroissien ou paroissienne qui y consent peut être mis en nomination par deux personnes présentes. Il n'est pas nécessaire que les candidats et candidates soient présents mais ils ou elles doivent avoir accepté d'être mis en nomination.

Régis Lemay, marguillier



CRÊPERIE DU CÔTÉ DE CHEZ SWANN

La crêperie est maintenant au rythme hivernal, c'est-à-dire ouverte sur réservation pour des petits groupes de 6 à 18 personnes. Elle est aussi disponible si vous cherchez un local chaleureux pour vos réunions.

Cette année, nous voulons contribuer à animer le centre du village dans le temps des Fêtes. La crêperie, avec sa terrasse d'hiver, sera donc ouverte les fins de semaine de décembre, de 11 h à 16 h.



Doudou, musique et boissons chaudes pour passer un chouette moment.

Au plaisir de vous y accueillir!

Du côté de chez Swann
3897, chemin de Tilly
418 886-1313



ARTISTE-PEINTRE

Un artiste-peintre de Saint-Antoine-de-Tilly dans la magnifique revue d'art Magazin'Art, automne 2009, distribuée à travers le Canada et internationalement.

Sous le titre *Marcel Lefebvre en marche*, une douzaine de ses toiles y sont représentées, en plus d'un article résumant sa carrière d'artiste. Des tableaux de maisons de Saint-Antoine-de-Tilly, d'oies blanches au bord du fleuve, de paysage de Leclercville et de Charlevoix, tous pleins de lumière et de sensibilité. La revue est disponible chez tout bon libraire et à la Galerie-boutique Les Oies Blanches les fins de semaine de décembre.

L'animatrice de Parole et Vie, du canal Vox, est venue filmer Marcel Lefebvre à son atelier de Saint-Antoine-de-Tilly pour commémorer l'Événement de la venue du Pape Jean-Paul II au Stade Olympique de Montréal en 1984 – 25 ans déjà. Marcel Lefebvre avait écrit et mis en scène le spectacle des 3 000 jeunes et il avait écrit la chanson *Une colombe* qui fut chantée par Céline Dion. Cette émission tiendra l'antenne en novembre ou décembre prochain sur Canal-Vox.

Michèle Poitras



ABC LOTBINIÈRE

Partagez votre savoir en devenant tuteur bénévole

« En route vers le secondaire » suscite de l'intérêt chez les jeunes décrocheurs. Afin de leur permettre de retourner au secondaire, nous sollicitons votre participation pour vous joindre à notre équipe de bénévoles.

Une attention soutenue est accordée à chaque personne bénévole qui accompagne un adulte dans son apprentissage de lecture et d'écriture. Nous lui fournissons des outils nécessaires pour aider l'apprenant.

Si vous avez quelques heures à offrir, contactez-nous à ABC Lotbinière. Vous donnerez ainsi la possibilité à un adulte de développer son autonomie, sa confiance en soi et l'accès à une formation réellement adaptée à ses besoins et à sa propre expérience.

Toute personne intéressée peut nous joindre au 418 728-2226.

ABC Lotbinière
3, rue Bois-de-l'Ail
Saint-Flavien



L'A-DROIT DE CHAUDIÈRE-APPALACHES



L'A-DROIT est l'organisme communautaire régional de promotion et de défense de droits en santé mentale. Nous desservons votre municipalité ainsi que l'ensemble du territoire de la région de Chaudière-Appalaches. Si vous vivez et avez vécu avec un problème de santé mentale et avez des difficultés à faire respecter vos droits avec les services en santé mentale, les organismes publics (aide sociale, régie des rentes, Assurance-emploi, logement, curatelle/tutelle, etc.), ou toute autre problématique concernant vos droits, L'A-DROIT peut vous aider dans vos démarches. L'A-DROIT distribue également des outils d'information sur les droits et dispense des formations sur les droits aux utilisateurs de services en santé mentale dans la région. Les services offerts sont gratuits et confidentiels, et nous accueillons les gens sans jugements.

Pour de plus amples informations, appelez sans frais Sophie ou Lauriane au 1-866-837-1113 ou au 418-837-1113. Vous pouvez également visiter notre site Internet au www.ladroit.org, ou nous faire parvenir un courriel la-droit@bellnet.ca

Au plaisir de discuter avec vous!

MESSAGE DE L'ÉQUIPE PASTORALE

VŒUX DE L'ÉQUIPE PASTORALE

Dans un contexte où tout peut sembler lourd, obscur, les paroles de notre chant-thème de l'Avent ouvrent une fenêtre « *Tu es le Dieu qui tient parole; Tu es le Dieu de l'Avenir. Dans les ténèbres qui nous désolent, Tu purifies tous nos désirs. En Jésus Christ, Tu nous consoles; l'Aube Nouvelle va jaillir* ». Depuis sa naissance, Jésus veut être un soleil qui allume nos jours. Il nous apporte la paix dont notre monde a tant besoin. Il apporte l'amour de son Père qui nous invite à nous aimer les uns les autres.

Faisons tous ensemble de notre Noël 2009, un temps de partage, de paix et de joie. Apportons avec nous cet esprit de Noël pendant tous les jours du nouvel an. **Bonne et Sainte Année 2010 !**

Gilles Rhéaume, prêtre-curé



HORAIRE DES CÉLÉBRATIONS COMMUNAUTAIRES DU PARDON AVEC EUCHARISTIE

Saint-Agapit : lundi 14 décembre, à 19 h 30
Sainte-Agathe : mardi 15 décembre, à 19 h 30
Saint-Apollinaire : mercredi 16 décembre, à 19 h 30

HORAIRE DES MESSES DE NOËL

Paroisses	24 décembre	25 décembre
Saint-Agapit	16 h	21 h 30
Sainte-Agathe	16 h	22 h
Saint-Apollinaire	16 h	22 h 30
Saint-Antoine-de-Tilly	20 h 30	
Saint-Gilles	20 h	10 h
Dosquet	20 h	10 h

HORAIRE DES MESSES DU JOUR DE L'AN

Saint-Antoine-de-Tilly : jeudi 31 décembre, à 16 h

Saint-Gilles : jeudi 31 décembre, à 19 h 30
Sainte-Agathe : vendredi 1^{er} janvier, à 9 h
Dosquet : vendredi 1^{er} janvier, à 9 h
Sainte-Agathe : vendredi 1^{er} janvier, à 11 h
Saint-Apollinaire : vendredi 1^{er} janvier, à 11 h



**Les écoutants de Tel-Écoute sont là pour vous
offrir une oreille attentive
7 jours / 7**

La période des Fêtes : cadeaux, famille, réjouissance mais aussi solitude...

Pour la plupart d'entre nous, le temps des Fêtes signifie la joie et les rencontres familiales avec de nombreux plats. Pour d'autres, Noël et le Nouvel An sont lourds à porter.

Pouvez-vous imaginer être seul à Noël? La journée de Noël est d'autant plus souffrante car il s'agit d'une fête familiale. Pour ces gens, les bénévoles écoutants de Tel-Écoute du Littoral se mobilisent afin d'offrir une oreille attentive durant la période des Fêtes.

Besoin de parler, d'une présence téléphonique?
Tel-Écoute du Littoral est là pour vous.

OUVERT DURANT LA PÉRIODE DES FÊTES

Vous ressentez le besoin de parler à quelqu'un?

**Lundi au vendredi de 18 h à 3 h du matin
Samedi et dimanche de midi à 3 h du matin**

ANONYME, CONFIDENTIEL ET GRATUIT

418 728-4445



CENTRE-FEMMES LOTBINIÈRE

Ensemble, dénonçons la violence

Nous vous invitons à porter le ruban blanc dans la semaine du 30 novembre au 6 décembre pour dénoncer la violence faite aux femmes. L'an dernier, 6 100 rubans ont été distribués dans 80 entreprises et organismes de la région. Le jeudi 3 décembre, plusieurs équipes distribueront des rubans dans les commerces de Laurier-Station, Saint-Flavien et Saint-Agapit.

Vous pouvez vous impliquer en distribuant des rubans blancs dans vos groupes (cercles de fermières, bibliothèques, comités, etc.) ou en vous joignant à nous le 3 décembre prochain. Pour recevoir du matériel ou pour plus d'information, téléphonez au 418 728-4402.

**Ensemble dénonçons la violence faite aux femmes.
C'est un pas de plus vers un monde sans violence.**



MAISON DE LA FAMILLE DE LOTBINIÈRE

Invitation

Café-brioche le dimanche 22 novembre de 11 h à 13 h

Bien comprendre la douleur chronique peut éviter des conséquences dramatiques pour la personne qui la vit, pour sa famille, son milieu de travail et la société

Conférencière : Nathalie Godin, infirmière
Association de la Fibromyalgie

Où : La Maison de la Famille de Lotbinière
81, rue Rousseau
Saint-Apollinaire
418 881-3486



Heure d'ouverture de la Maison

La Maison de la Famille est ouverte de 9 h 30 à 12 h et de 13 h à 20 h, du lundi au vendredi et les fins de semaines pour les Services de Droit d'Accès (SDA) et des activités.

Consultez notre site Internet :

www.maisonfamillelotbiniere.com

Prenez note que la Maison de la Famille suspend ses activités du 24 décembre au 4 janvier sauf pour les Services de Droit d'Accès.

Le Café-brioche du 31 janvier de 11 h à 13 h

L'Amour, la Vie, la Mort

Après s'être approprié sa VIE, lentement et progressivement, après avoir appris à AIMER, voilà que nous sommes confrontés à la réalité de la MORT. En parler maintenant, ne serait-ce pas vivre une quête spirituelle et tenter de donner un sens à notre VIE?

Conférencière : Mme Pierrette Bélanger

Centres de jour Familles de Lotbinière

Les Centres de jour Familles de Lotbinière reprendront leurs activités :

- à Saint-Sylvestre le mardi 19 janvier à 9 h
- à Val-Alain le mercredi 20 janvier à 9 h
- à Issoudun le jeudi 21 janvier à 9 h
- et à Saint-Apollinaire le vendredi 22 janvier à 9 h

Nous rappelons que les activités des Centres de jour Familles sont gratuites. Inscrivez-vous en contactant Mme Judith Paquet au 418 881-3486.

Réunion du Comité Soutien Continu aux Parents

Jeudi 14 janvier, de 8 h 30 à 10 h 30 à la Maison de la Famille. Ce comité réunit les directions d'écoles, directions de CPE, les Garderies en milieu familial et 17 autres partenaires.

Ensemble, nous nous concentrons pour offrir aux parents de la MRC de Lotbinière un soutien continu avec une vision Pro-Parents.

Bulletin d'informations de la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly

Prochaine parution : 23 décembre 2009

Date de tombée des articles : 16 décembre 2009

Coordination et rédaction : Lucie Brunet

Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly

3870, chemin de Tilly, C.P. 10

Saint-Antoine-de-Tilly, Qc G0S 2C0

Téléphone : 418 886-2441

Télécopieur : 418 886-2075

Courriel : saint-antoine@globetrotter.net

Site Internet : www.saintantoinedetilly.com

Heures de bureau :

de 8 h 45 à 11 h 45 et de 13 h à 16 h,
du lundi au vendredi

